



OBJECTIFS

La commune de Chalezeule a acquis en 2018 un terrain attenant à l'école pour un montant de 40 000 €. Cet investissement a pour objectif la **création d'un espace dédié à la biodiversité et aux jeux pour les enfants**.

Ce nouvel aménagement remplira plusieurs fonctions : Éducation à l'environnement et découverte de la nature ; Jeux de motricité destinés aux plus petits ; Sortie d'évacuation et liaison avec le parc « Le Point de Vue des enfants » ; Réserve foncière permettant un éventuel agrandissement futur de l'école.

FINANCEMENT

1 800 € pour la maîtrise d'œuvre,
20 000 € pour le chantier, pris en charge par la commune sur deux ans ;
2 400 € pour l'animation du CAUE, subventionnée par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du programme «Une école, un chantier» ;
4 500 € pour l'animation LPO, financée conjointement par la commune, le SIVOS et le département du DOUBS.

PARTENARIAT ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Le CAUE du Doubs a été sollicité pour encadrer une **démarche de concertation et missionnée deux intervenantes** : Chloé VICHARD, paysagiste, et Marine DERU, designer d'espace.

Ces professionnelles ont animé des ateliers participatifs auprès des enfants du périscolaire, en collaboration avec l'équipe périscolaire, le service civique "Environnement" et plusieurs partenaires locaux (CPIE, LPO, Jardins de Cocagne).

Les propositions des enfants ont défini trois zones :

- **Zone d'activités** : parcours de jeux naturels, bancs de motricité, coins calmes, potagers et plantations.
- **Zone nature et biodiversité** : arbres, plantes locales et espaces d'observation de la faune.
- **Zone de liaison** : connexion avec le terrain où séjournent déjà chèvres et moutons aux beaux jours.

Ainsi, **tous les élèves** de l'école participent à une **démarche de co-construction** qui valorise à la fois leur créativité et leur lien à la nature.

TEMPORALITÉ ET LIVRABLES DU PROJET

Dès la rentrée scolaire, une réunion de cadrage a permis de définir le contexte, les rôles de chacun et le calendrier des interventions. Un planning détaillé a ensuite été établi, alternant les temps CAUE et les activités autonomes conduites par les autres animateurs de novembre 2018 à juillet 2019.

- Phase 1 : **diagnostic partagé, sondage auprès des élèves** pour recueillir leurs ressentis et idées sur la cour actuelle.
- Phase 2 : **conception de la « cour rêvée » par les enfants.**
- Phase 3 : **rencontre enfants/ élus ; discussion autour du programme et du budget.**
- Phase 4 : **définition et validation du projet**, présentation à l'école.
- Phase 5 : **conception technique par les intervenantes**, chiffrage, et préparation du terrain (signature des contrats de maîtrise d'œuvre).
- Phase 6 : **co-construction avec les enfants** et les équipes éducatives, inauguration des aménagements le 2 juillet.